



Nous allons élire nos dirigeants



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Le processus électoral est lancé. Les associations présentent leurs candidats pour siéger dans les instances du Galop. Elles donnent surtout leur analyse et les grands axes d'une stratégie pour l'ensemble de l'Institution des courses.

C'est pour moi l'occasion de rappeler le rôle majeur de ces élus : celui de diriger les courses. Cette affirmation pourrait sembler simpliste et évidente, mais mon expérience me montre bien qu'une fois élus, beaucoup se comportent tout à fait différemment. Je retiendrai quatre engagements que chacun doit prendre : diagnostic sans complaisance, transparence de tous les instants, courage dans la défense de l'intérêt général et vision stratégique.

Bénévoles et responsables

La Loi de 1901 qui fonde nos statuts présente de multiples avantages. Elle garantit le fonctionnement associatif, coopératif et mutuel d'un ensemble qui doit servir les acteurs des courses qui jouent le jeu national. Elle protège les courses des tentatives de prises de contrôle d'intérêts particuliers ou catégoriels. Associations « à but non lucratif », les sociétés de courses ont pour objectif final de redistribuer à leurs membres les « bénéfices » à

Vendredi 30 octobre 2015 – N°97

travers les allocations. Une occasion de souligner que par nature, la distribution des allocations, prix, primes et subventions est l'Objectif des sociétés. Un Objectif avec un grand « O ».

Un des fondements de notre Institution est qu'elle confie le pouvoir de diriger à des membres qui sont élus et bénévoles. Ce bénévolat, parfois critiqué, notamment par ceux qui voudraient profiter financièrement directement du système, garantit l'indépendance du dirigeant face aux forces qui recherchent à privilégier leur intérêt pécuniaire personnel.

L'autre point majeur du fonctionnement d'une association est que la Loi confie la gouvernance des associations à des instances collégiales (Comités, conseils, bureaux...). Un président, même doté de pouvoirs réels, est heureusement contraint de partager le pouvoir de direction et de se soumettre au contrôle des assemblées générales. Etre bénévole n'est donc, de par la Loi mais aussi dans la réalité, jamais une excuse pour s'éloigner de la mission qui est de diriger avec, je le répète, le devoir de diagnostic, l'impératif de la transparence, le courage de l'action, la vision de la stratégie.

L'organisation du temps rend indispensable le travail de collaborateurs qualifiés, à plein temps, et naturellement rémunérés. Ils sont le plus souvent efficaces et, parfois, passionnés. Mais les patrons doivent rester les élus qui définissent la ligne et s'assurent concrètement de son application.

Ni Conseil de Surveillance...

S'il me semble important de souligner ce point, c'est parce que je sais trop, au gré de mon

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



expérience, que présents au quotidien, les administratifs préparent les dossiers, les instruisent et présentent des solutions clés en main sur lesquelles il n'est pas facile de revenir en séance. Il faut de ce fait éviter de tomber dans une dérive destructrice qui consisterait à transformer l'administrateur, celui qui doit engager la politique pour l'ensemble des acteurs, en membre d'un simple conseil de surveillance.

Dans ce schéma, l'administrateur ne serait pas en charge de l'instruction. Il se contenterait d'arbitrer entre plusieurs solutions proposées. Il le ferait forcément sous l'influence de la façon dont les dossiers sont montés. Pour éviter ce travers qui couperait la société-mère des forces vives du Galop, il est nécessaire de partager les responsabilités entre les administrateurs, d'instruire avec eux en amont les dossiers et, aussi et peut être surtout, de faire circuler en permanence l'information. Bref, on n'est pas administrateur une journée par mois à l'occasion du Conseil, mais bien administrateur permanent et en contact avec la réalité des courses de Galop à tous leurs niveaux.

La conséquence d'une telle gouvernance est que l'administrateur est responsable. Il s'engage, il engage le galop tout entier et ne devrait jamais pouvoir se retrancher derrière des équipes administratives pour assumer questions et critiques.

... Ni assemblée de lobbyistes

L'autre travers de notre organisation, parce qu'elle est heureusement issue de l'élection, est d'avoir autour de la table des défenseurs d'intérêts catégoriels et qui peuvent avoir la tentation de ne réagir qu'en fonction de cela.

Lisons par exemple les communiqués de ceux qui se sont assigné comme rôle (légitime) de défendre les prérogatives de l'Ile-de-France. Moins de courses loin de chez nous, plus d'argent pour notre région. Et peu importe si l'intérêt général peut dicter un équilibre différent ! Et le fait que des entraîneurs aient voulu prendre le pas sur les listes de propriétaires pour mieux influencer sur la direction des courses est à cet égard assez révélateur : nous sommes à la limite d'une guerre de lobbyistes, défendant chacun une corporation.

L'intérêt de la corporation des entraîneurs est largement aussi légitime que les autres, mais nos institutions, et la pratique qui en est faite, doivent garantir un équilibre entre les intérêts particuliers et l'intérêt général, jamais complètement convergents. C'est dans cet esprit qu'au fil des années et des élections, nous composons, sous la bannière de l'Union pour le Galop Français des listes équilibrées de propriétaires, d'éleveurs, de tenants du pur-sang, de l'AQPS, de l'Anglo, des passionnés de l'obstacle et de l'excellence du plat. Nous n'avons jamais voulu défendre seuls la catégorie des propriétaires, ou seule la catégorie des éleveurs, la Province ou Paris, les « grands » ou les « petits », tant nos destins et donc nos responsabilités sont très étroitement liées.

Pour que les élus puissent exercer leur mission, il faut qu'ils soient représentatifs. Cette représentativité se mesure au jour de l'élection. Pour que nous puissions vraiment prendre notre destin en mains, pour que le courage de la transparence reste au service de tous, il faut impérativement voter !

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr